



1^{er} semestre 2025



n° 42



Sap-en-Auge

Bulletin Municipal



Editorial

Mes chers concitoyens

Même si le soleil est plutôt rieur en cette saison, le contexte, qu'il soit national ou international, ne nous invite pas à l'euphorie, tout comme la disparition de deux figures locales, Raoul Bourgault, notre doyen et Jean Feuillet, l'emblématique Président de la Société des Courses. Ainsi va la vie, faite de bonnes et de moins bonnes séquences; il en est pour les collectivités comme pour les familles qui les composent.

Après ce préambule un peu morose, regardons les bonnes nouvelles à venir pour le second semestre qui devrait voir se concrétiser plusieurs projets. Ils sont le fruit de la concertation mise en place par la collectivité avec l'appui du cabinet « Quartier Libre ». Ces moments de dialogues informels avec tous ceux d'entre vous qui ont participé activement aux réflexions engagées en fin d'année 2024 ont alimenté les décisions du Conseil Municipal.

Suite à cela, nous avons opéré une sélection qui va voir le jour dans un laps de temps plus ou moins long. Nous avons pour le moment une seule certitude, celle de l'aménagement d'un espace intergénérationnel sur le site du Grand Jardin, et cela dès septembre.

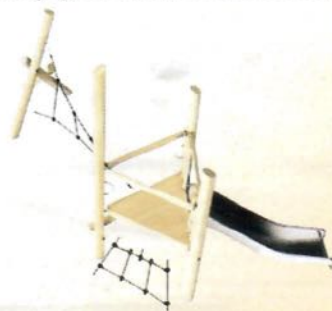
Les autres grands projets : la réfection de la rue Homo, l'agrandissement du pôle de santé et le réaménagement de son parking avec le soutien de la Communauté de Communes vont se déployer au fur et à mesure des études techniques, des formalités administratives et du montage financier.

Sap en Auge va modifier son image, amplifier son attractivité et garder son dynamisme avec ses activités commerciales, artisanales et touristiques.

Comme les années précédentes, une exposition, la soirée guinguette, le marché nocturne, les réunions hippiques vont s'enchaîner pendant toute la période estivale avec le succès mérité par les bénévoles qui se démenent pour faire rayonner Sap-en-Auge.

Je vous souhaite à tous une belle période estivale.

Gérard ROSÉ, Maire de SAP-en-AUGE



Infos Municipales

Afin de consacrer plus de place à la vie de la Commune, seules les informations les plus marquantes des réunions du Conseil Municipal sont rapportées. Les comptes-rendus complets sont, comme d'habitude, affichés sur les panneaux sous les Halles.

Conseil du 30 janvier 2025

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2025.

Budget Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les mêmes conditions que pour le budget principal.

Subvention pour un séjour au ski

Ayant reçu les attestations de participation à un séjour « ski et montagne » à Val Cenis, pour cinq jeunes de notre Commune, élèves du collège Hee-Fergant, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 30 € par élève.

Restaurant du Grand Jardin

Une demande de reprise du restaurant a été formulée par Madame Ségolène Chesnel.

Monsieur le Maire propose que le bail commercial soit établi à compter du 21 mars 2025 par Maître Rault, Notaire à Caen. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide :

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ce bail,



Directeur de Publication : M. Gérard Rosé, Maire. Rédaction / Conception : Mme Evelyne James, Maire Adjoint.

Impression : Imprimerie Hérault

Conseil du 30 janvier 2025 (suite)

- de maintenir le loyer au même niveau que précédemment,
- et de faire participer les preneurs à hauteur de 50% de la facture d'eau potable communiquée par la SAUR pour le site du Grand Jardin.

Frelons asiatiques

Dès le constat de la présence de frelons asiatiques, le Préfet de Département peut procéder ou faire procéder à leur capture ou à leur destruction. Le coût de la destruction des nids reste à la charge des particuliers, mais peut être, le cas échéant, pris en charge, en tout ou partie, par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose, dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique engagée par le GDS de l'Orne, de prendre en charge une partie de ces frais.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte que la Commune prenne en charge une partie des factures de destruction de nids, qui ne pourra excéder 50 € par intervention, et à condition que celle-ci soit effectuée par une entreprise agréée.

Le Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne (GDS61) sera en charge de la gestion complète des dossiers, moyennant des frais pour la Commune à hauteur de 10 € par dossier remboursé.



8 mai 2025 - Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945

Conseil du 27 février 2025

Entretien annuel de l'Orgue

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a retenu, au programme de l'année 2025, un montant de 528 € TTC pour l'opération d'entretien de l'Orgue de l'Eglise. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune, l'Etat apportera une subvention de 50 % du devis hors taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette opération et autorise Monsieur le Maire à lancer l'ordre de service, dès que la DRAC aura engagé la subvention concernée.

Cimetière - Reprise des concessions

Plusieurs concessions perpétuelles ou centenaires du cimetière ont été dûment constatées à trois reprises (les 21/12/2021, 11/02/2022 et le 22/11/2024) comme étant manifestement abandonnées.

Cet état d'abandon constitue une violation de l'engagement souscrit par les ayants droit desdites concessions de les maintenir en bon état d'entretien, en leur nom et au nom de leurs successeurs. Cette situation est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Une procédure de reprise par les communes des concessions abandonnées est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. Celle-ci, engagée par la commune le 21/12/2021, est désormais finalisée et permet donc de reprendre les concessions identifiées comme abandonnées. Cette reprise sera effectuée sur plusieurs années, les emplacements ainsi libérés seront utilisés pour de nouvelles concessions.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le processus à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise des concessions, il en assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Conseil du 20 mars 2025

Budgets primitifs

Ont été votés à l'unanimité par le Conseil les budgets 2025 ci-dessous.

Budget Commune :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	731 249,55 €.
Dépenses et recettes d'investissement :	246 235,80 €

Budget Assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	265 043,69 €
Dépenses et recettes d'investissement :	198 597,43 €

Budget CCAS :

Equilibré en dépenses et recettes :	6 606,63 €
-------------------------------------	------------

Subventions 2025

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'attribution de diverses subventions pour un montant total de 15 000 €.

Convention avec le Syndicat Départemental de l'eau

Monsieur Le Maire expose la nature de l'installation, les modalités, ainsi que les engagements de la commune concernant la pose de deux piézomètres destinés aux suivis quantitatifs des nappes d'eaux souterraines. Ceux-ci seront implantés sur la parcelle K 63 derrière le terrain de football. Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Conseil du 3 avril 2025

Fiscalité locale 2025

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de modifier, selon le barème ci-après, les taux d'imposition 2025 :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :	33,10 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) :	9,44 %
Taxe d'Habitation (TH)	10,87 %

Cette décision sera transmise par Monsieur le Maire aux Services Préfectoraux concernés.

Conformité du système d'assainissement collectif

Des travaux relatifs à la station d'épuration de la commune et au zonage d'assainissement sont nécessaires afin de garantir la conformité du système d'assainissement collectif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de choisir le cabinet de maîtrise d'œuvre SOGETI Ingénierie pour la réalisation des études nécessaires à ces travaux
- d'élaborer un cahier des charges précisant les tâches du maître d'œuvre
- de solliciter les aides financières disponibles auprès des organismes compétents, tels que l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

Conseil du 13 mai 2025

SIAEP de la Roulandière

Au regard des enjeux du service public de l'eau potable, l'intérêt des communes est d'homogénéiser entre elles le niveau de service et de mutualiser les moyens financiers, techniques et humains. L'objectif étant d'avoir une taille suffisante pour disposer des moyens adéquats.

Il est apparu que des synergies sont possibles entre les communes de Vimoutiers et Canapville, d'une part et le SIAEP de la Roulandière, d'autre part. Ces deux communes souhaitent adhérer au SIAEP de la Roulandière et lui déléguer leurs compétences en matière d'eau potable.

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable à cette demande et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce processus qui prendra effet le 30 juin 2025.

Emploi Saisonnier

Le contrat CAE CUI PEC actuellement en cours se termine fin mai. Afin de faire face aux différents travaux estivaux, Monsieur le Maire propose de recruter un emploi saisonnier en cas de besoin (tonte, installation des manifestations, etc. ...). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.



Quelques mots d'Histoire

Le Théâtre : une tradition sapienne - « De doux dingues » - 1977

Encouragés par le succès des comédies précédentes, nous décidâmes de reprendre une comédie de Michel André, d'après l'auteur américain Joseph Carole. Cette pièce intitulée « *De doux dingues* » fut diffusée à la télévision en 1972 dans l'émission « Au théâtre ce soir ».

C'était une comédie plutôt déjantée comme son titre le suggère ! Elle raconte l'histoire d'un homme, en vacances en Italie, qui rencontre une française dont il tombe amoureux et qu'il épouse.

Ce qu'elle ne lui avait pas dit, c'est qu'elle était divorcée avec trois enfants de son ex-mari, chanteur d'Opéra raté qui continue d'être présent dans sa vie en gérant sa fortune et en lui rendant toutes sortes de services, dont son ménage.

L'argument de la comédie était pour le second mari de se débarrasser des enfants et du premier mari qui persistaient à s'incruster dans le ménage.



Quand le rideau s'ouvre ...

on voit ledit chanteur en train de passer l'aspirateur dans un salon tout en chantant, en play-back, le grand air du Barbier de Séville, c'est alors qu'entre son dernier fils ...

Pour la pièce suivante, le choix s'est porté sur « *Du vent dans les branches de Sassafras* » de René De Obaldia.

Vu sa difficulté, celle-ci ne nous demanda pas moins de deux ans de préparation et sera jouée en 1979.

Mais, à suivre ... ce sera l'objet de la prochaine chronique.

L'inconvénient de cette pièce était qu'il y avait plus de personnages que le nombre que nous étions à l'époque, il nous fallut recruter : une jeune femme, institutrice de maternelle, qui s'appelait Brigitte, pour le rôle de la fille aînée et un jeune garçon, Frédéric, pour le rôle du plus jeune fils. Bien que n'ayant jamais fait de théâtre, ils s'intégrèrent avec facilité à la troupe.

La pièce, jouée trois fois à la Salle des Fêtes du Sap, a ravi les spectateurs qui ont beaucoup ri !

Une anecdote : l'utilisation d'une moumoute permit à l'un d'entre nous de rajeunir de 10 ans, afin de tenir le rôle du mari de la fille aînée !

Jean-Claude MAYZAUD



Vie de la Commune

Exposition

Festival « Arts en Cités »

Organisé par le Conseil Départemental et les Petites Cités de Caractère® de l'Orne, le festival 2025 reprend sa forme d'origine en répartissant une sélection des œuvres du Fonds Départemental d'Arts Contemporain (FDAC) sur les dix Petites Cités de Caractère® de l'Orne, chaque cité ayant une thématique spécifique.



20 juin 2025

Vernissage de l'exposition
en présence du Vice-Président des
Petites Cités de Caractère® de
l'Orne

Exposition
jusqu'au 21 septembre dans la
Salle du Conseil de la Mairie.
Visite libre : lun, mar, jeu, ven
9h-12h / 13h30-17h



Dimanche de Caractère - 7 septembre 2025

« L'Essentage d'hier à aujourd'hui »

Au détour d'une visite et d'une démonstration, découvrez les techniques d'essentage : ardoises, bois, bardeau de châtaigner. Dégustez du cidre, et du fromage tout en contemplant une exposition d'outils anciens.

Programme :

- RV 14h, Place du Marché.
- Démonstration par un artisan du bâti (Place du Marché).
- Parcours commenté à la découverte des différents types d'essentage.

Pour clore l'après-midi :

Dégustation de produits du terroir (Mairie)

Contact : Mairie - 02 33 39 41 29



Rappel ...

Registre communal (☎ Mairie : 02 33 39 41 29)

Les personnes vulnérables vivant à domicile peuvent être inscrites sur un registre communal spécial, dans l'optique de faciliter l'intervention des services municipaux, sanitaires et sociaux en cas d'urgence.



Elagage des haies



Chaque habitant se doit d'entretenir ses haies et d'élaguer ses arbres en bordure de voirie, de même que son trottoir, son fossé ou son caniveau.

Concernant les haies des habitations et des terrains constructibles intra muros en bordure des voiries (routes départementales, communales, intercommunales, chemins ruraux), il serait souhaitable :

- Que l'élagage de la haie soit effectué à la verticale du talus du fossé, lorsqu'il existe, ou du pied de la haie.
- Que la hauteur maximale de la haie ne dépasse pas 2,50 m.

Merci de participer à l'effort collectif
en tenant compte de ces recommandations afin de rendre plus
accueillantes les entrées de bourg de notre commune !



A noter dans vos agendas

- | | |
|----------------|---|
| 6 juillet : | Concert de l'ensemble Orphée - Eglise du Sap
(Musique en Campagne) |
| 13 juillet : | Soirée Guinguette (Le Grand Jardin) |
| 1 août : | Marché nocturne (CCAIS) |
| 10 & 24 août : | Courses hippiques (Société des Courses) |
| 15 août : | Jazz sous les Cerisiers (Le Grand Jardin) |
| 20 septembre : | Concert Ravel - Eglise du Sap (Septembre Musical) |
| 25 octobre : | Marché aux livres (Médiathèque) |
| 8-9 novembre : | Fête du Cidre (Le Grand Jardin) |
| 23 novembre : | Repas des aînés - Salle des Fêtes |

Programme « Petites Centralités » - Où en est-on ?

Comme cela a été mentionné dans les deux Bulletins précédents, le Bureau d'Etude « Quartier libre », missionné par le département, a été chargé de définir des actions qui permettraient une revitalisation du centre-bourg.

Environ une centaine d'habitants, ont pu dialoguer et exprimer leurs attentes auprès de trois de ses membres qui ont passé deux journées dans la commune et une Commission de suivi a été constituée.

Suite à ces entretiens, le programme s'est déroulé en plusieurs phases résumées ci-dessous.

Phase 1 : Définir les orientations stratégiques (Quartier Libre)

Plusieurs réunions de la Commission avec le Bureau d'Etude « Quartier Libre » ont eu lieu. Une quinzaine d'actions ont été proposées, classées en trois thématiques :

- valoriser le Sap Historique (5 actions)
- améliorer et étoffer l'offre d'équipement (7 actions)
- repenser les mobilités (5 actions)

Certaines de ces actions impliqueront une concertation avec la CDC VAM, d'autres pourront être prises en charge par celle-ci, d'autres enfin, pourront être mise en œuvre directement par la commune.

Des subventions auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ayant été obtenues, les travaux vont pouvoir commencer ...

Phase 2 : Classer les actions par priorité, sélectionner les trois plus pertinentes, les faire valider par le Conseil Municipal

Après discussion au sein de la Commission et validation par le Conseil, trois actions ont été plus spécifiquement retenues :

1. En direction de la petite enfance et des activités de plein air
➤ Création d'un espace de loisirs multigénérationnel sur le site du Grand Jardin
2. Pour l'amélioration de l'offre touristique
➤ Création d'un parcours de découverte et de valorisation des « coulisses » du Sap (ruelles, ruisseau, ...) et un soutien à l'agrandissement de l'écomusée.
3. Pour un meilleur cadre de l'offre de soins
➤ Reconfiguration du Pôle de Santé et réaménagement du parking de l'Eglise.

Phase 3 : Proposer les modalités de leur mise en œuvre (Quartier libre)

Les modalités de mise en œuvre et une estimation des coûts associés ont été approfondies par Quartier libre. Mais, comme il a été souligné dans l'éditorial, compte-tenu des investissements à mobiliser, la concrétisation de ces projets ne pourra se faire que progressivement.

Le Conseil Municipal a néanmoins décidé à l'unanimité de lancer l'action numéro 1, dès maintenant en 2025.

Vie des associations

Les Jardins de la Chapelle

L'association gère 16 parcelles d'une surface chacune de 50 à 100 m². Actuellement seules 11 d'entre elles sont cultivées.

Bien que faites pour la production de légumes, les parcelles non exploitées ont été transformées en jachères fleuries afin de ne pas les laisser à l'abandon.



Notre assemblée générale annuelle a eu lieu le vendredi 28 Février 2025.

Merci à l'Association Audelin Lejeune pour la mise à disposition du terrain et à la Municipalité pour son soutien.

Le Président, Michel BOURGAULT

Fleurissement

Conformément à la tradition, paniers, bacs et jardinières ont été installés en centre bourg et dans les rues avoisinantes.



Les rosiers plantés près de la sacristie se sont bien développés. Ils embellissent l'entrée du bourg, et des pieds de murs fleuris marquent l'entrée de la Place de l'Eglise.

Martine BOURGAULT & Evelyne JAMES

Les Sourires d'Audelin

Le Projet actuel de l'Association est l'achat d'un vélo adapté pour les résidents.

Afin de recueillir des fonds, une randonnée a été organisée par le Lions Club. Elle a rassemblé un grand nombre de participants.

Un grand merci aux Présidents des associations « Les Sourires d'Audelin » et « Audelin Lejeune » pour leur présence.



Ecole Raymond Queneau

Ci-dessous, un résumé des actions qui ont jalonné notre vie scolaire depuis janvier.

Sécurité routière : Tous les élèves de CM2 ont passé le permis vélo et l'ont obtenu avec succès.

Domaine artistique et culturel : Dans le cadre d'Arts en Cité, les élèves de CM1 et CM2 ont travaillé avec Mélanie Dornier, photographe Ornaise.

Sécurité à l'école et gestes qui sauvent - Interventions des pompiers : Exercice grandeur nature sur un départ de feu de photocopieur et « sauvetage » d'une personne. Acquisition des gestes qui sauvent pour les élèves du CP au CM2.

Un grand merci aux pompiers qui ont donné de leur temps et qui répondent toujours présents pour intervenir auprès de nos élèves.

Domaine sportif : Avec Alexis, initiation au rugby du CE1 au CM2, puis tournoi de rugby avec les élèves de Crouettes, Vimoutiers et Sap-en-Auge. Avec Pierre, de la MJC de Vimoutiers : ateliers sportifs le vendredi et journée handball en partenariat avec quelques élèves du collège Hée Fergant. Huit séances de natation à la piscine de L'Aigle pour les élèves de CP, CE1 et CE2. Transports et séances financés par la CDC VAM.

Partenariats : Ateliers avec les résidents de l'Ehpad Audelin Lejeune pour les élèves de la maternelle au CE2 (jeux de société, jardinage, bricolage, ...), et du Foyer Louise Marie pour les CM1 et CM2 (jeux de société, ateliers sportifs, ...).



Prêts à aller voir les ruches !

Sorties scolaires : découverte du monde des abeilles à l'Ecomusée du Perche pour les maternelles et les CP. Une journée au Puy du Fou pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2. Un grand merci à l'Association des Parents Investis (API) et à l'association La Ruche pour leur soutien financier, ainsi qu'à la CDCVAM et à la coopérative scolaire, partenaires qui ont permis de réduire le coût restant à la charge des familles.

Fête de fin d'année : Samedi 28 juin, spectacle de danse, théâtre, acrosport, ... et chant avec Julie de la CDC VAM, *un grand merci à elle.*

Cette fin d'année scolaire a aussi un « goût particulier » : Patricia et Fabienne ont fait valoir leurs droits à la retraite. *Merci à elles pour tout ce qu'elles ont apporté à nos élèves et pour leur investissement.*

Les inscriptions pour la rentrée 2025-2026 sont toujours possibles auprès de la CDC VAM. Bonnes vacances et rendez-vous le lundi 1^{er} septembre à 8h50.